



PREAVIS MUNICIPAL No 08/2014

**Concernant une demande de crédit de CHF 243'000.- TTC pour la rénovation de 3 chalets d'alpage
Assainissement des alpages communaux**

Délégué municipal : M. Martin JAUSSI

Au conseil communal de Saint-Cergue

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

1. But

Le présent préavis a pour but d'autoriser la municipalité à engager des travaux afin de rénover les 3 chalets d'alpage à savoir : « Couvaloup de St-Cergue », « La Prangine » et « Guinfard ».

2. Exposé des motifs

Selon le plan d'étude, approuvé par l'Office fédéral de l'agriculture, concernant les besoins sur l'ensemble des alpages de la commune, il a été réalisé une analyse préalable qui a permis de faire l'inventaire des besoins en infrastructures agricoles.

Il en résulte que les travaux de rénovation sur le « chalet de la St-Cergue » ont été réalisés en 2013-2014 et qu'il reste à effectuer les travaux sur les 3 autres chalets à savoir celui de « Couvaloup de St-Cergue », « La Prangine » et « Guinfard ». Lesdits travaux de rénovation seront réalisés entre 2014 et 2017. Il est précisé que l'Etat demande l'acceptation de ce préavis afin qu'il puisse traiter l'octroi des subventions cantonales et fédérales pour les 3 alpages en même temps.

3. Coûts des travaux

A. Chalet de Couvaloup de Saint-Cergue

Travaux à effectuer	2014	2015	Total
Electricité	4'000.-	--	4'000.-
Place à fumier,etc	--	42'000.-	42'000.-
Bassin	--	15'000.-	15'000.-
Isolation douche	--	9'000.-	9'000.-
Total TTC	4'000.-	66'000.-	70'000.-

B. Chalet de la Prangine

Travaux à effectuer	2016	2017	Total
Rénovation intérieure	30'000.-	--	30'000.-
Total TTC	--	--	30'000.-

C. Chalet de Guinfard

Travaux à effectuer	2016	2017	Total
Raccordement EPU-ESP	--	33'000.-	33'000.-
Création WC +Lavabo	--	20'000.-	20'000.-
Amenée électricité	--	30'000.-	30'000.-
Rénovation façades, etc	--	30'000.-	30'000.-
Aménagement intérieur	--	30'000.-	30'000.-
Total TTC			143'000.-

Récapitulation des coûts			
A. Chalet « Couvaloup »			70'000.-
B. Chalet « Prangine »			30'000.-
C. Chalet « Guinfard »			143'000.-
Totaux TTC			243'000.-

4. Financement

Cet investissement figure au plan des dépenses d'investissement 2011-2016.

Les travaux seront échelonnés sur 4 ans et seront financés par la trésorerie courante.

L'amortissement sera effectué sur une période de 20 ans.

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis de la Municipalité No 08/2014
- Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser** la municipalité à entreprendre les travaux de rénovation des trois chalets d'alpage
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de Frs. 243'000.-
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 20 ans, par prélèvement au fond de réserve « amortissements et investissements », compte de bilan 9282.01

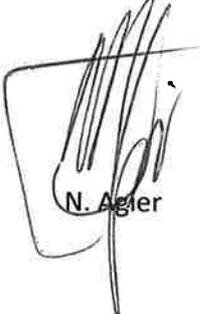
Ainsi adopté en séance de municipalité le 12 mai 2014

Au nom de la municipalité

La syndique La secrétaire


C. Gallay


MUNICIPALITE
ST-CERGUE


N. Agier